

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2018

INDIVISION SUCCESSORALE ET POLITIQUE DU LOGEMENT OUTRE-MER - (N° 475)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par
M. Letchimy, rapporteur

TITRE

Au titre de la proposition, supprimer les mots :

« et à relancer la politique du logement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement met en accord le titre de la proposition de loi avec son contenu, qui se concentre sur la résolution des situations excessivement nombreuses d'indivision successorale dans les départements et régions d'outre-mer.